Point 5 : Date, lieu et ordre du jour de la 41e session du Comité juridique

5:1 Le Comité examine ce point en se fondant sur la note LC/40-WP/5-1, présentée par le Secrétariat. Le Secrétariat indique que le Conseil, à des fins budgétaires et aux fins de planification, a prévu des réunions juridiques de haut niveau, à savoir une conférence diplomatique et une session du Comité juridique, en 2027 et 2028.

5:2 La Présidente du Comité indique qu'il est d'usage de renvoyer au Conseil la décision concernant la date, le lieu et l'ordre du jour de la prochaine session du Comité.

5:3 Le Comité convient alors de renvoyer au Conseil la décision sur la date, le lieu et l'ordre du jour de la 41e session du Comité juridique.